

ANNECY Le 15 Octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

LAC D'ANNECY / LA CATASTROPHE ANNONCEE DU MARNAGE 2018 (amplitude > 1 m) :

QUELLE REGULATION POUR L'AVENIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

→ IDEE FORCE : MIEUX CONSERVER LES EXCEDENTS HIVERNAUX DE RESSOURCE EN EAU

2 PROPOSITIONS OFFICIELLES DE L'ASSOCIATION APRIL :

1 – Retenir davantage d'eau en fin de printemps dans le respect de la sécurité (risque de crue soudaine) et de l'exploitation touristique des équipements, cote à déterminer (entre 80 et 100 ?) – A noter que la proposition du SILA d'une cote 93 nous conviendrait sous réserve de vérification auprès de l'ensemble des usagers ;

2 – En été : réduire le débit du Thiou au minimum dès l'absence de perspective de précipitation ;

Cet été, il semblerait que les vannes n'aient réduit le débit du Thiou au minimum (débit réservé de 1,75 m³ / s nécessaire pour la sécurité industrielle et écologique en aval) qu'en toute fin de saison et au début, source article du Dauphiné Libéré du 22 septembre 2018.

Selon nos calculs, la combinaison de ces deux interventions aurait permis de limiter sensiblement la baisse du niveau du Lac en haute saison de plusieurs dizaines de cm, atténuant ainsi drastiquement les effets négatifs de la sécheresse en période de haute saison ;

EXPLICATIONS :

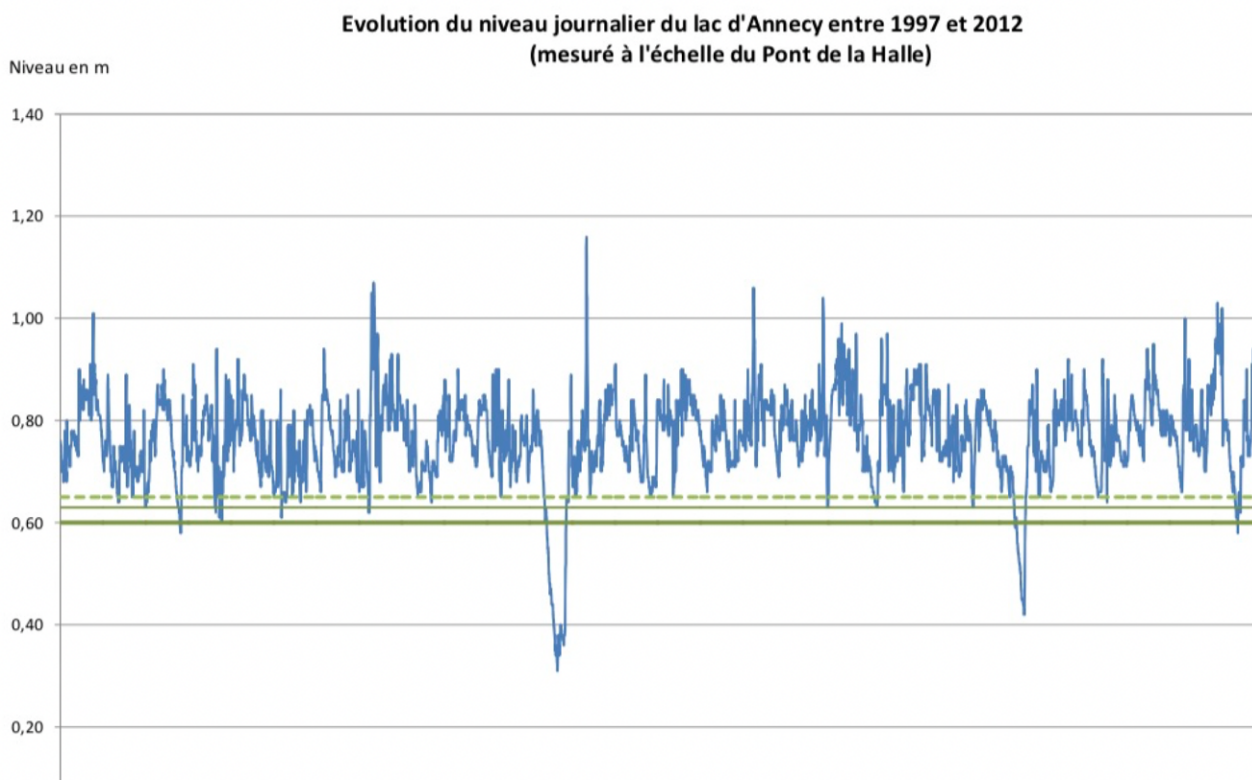
Cette année, notre Lac a subi une hausse exceptionnelle cet hiver (cote 115), avant de connaître cet été un épisode inédit de marnage brutal et totalement imprévu (à ce jour aucune précipitation significative n'est encore annoncée et on s'achemine vers un record historique).

Pour mémoire, notre Lac est un lac domanial **régulé** qui appartient à l'Etat, et est géré par celui-ci.

Doté en 1874 d'un système complexe de vannes de régulation installé par Sadi CARNOT, modernisé en 1965, sa manipulation est déléguée aux **services de la Ville d'ANNECY**.

Ce système de régulation permet depuis plus d'un siècle une oscillation harmonieuse : +/- 15 cm environ autour de la cote de référence (dite cote « 80 » sur l'échelle du Pont de la Halle).

Cette oscillation de niveau est illustrée par le graphique suivant, établi sur une quinzaine d'années.



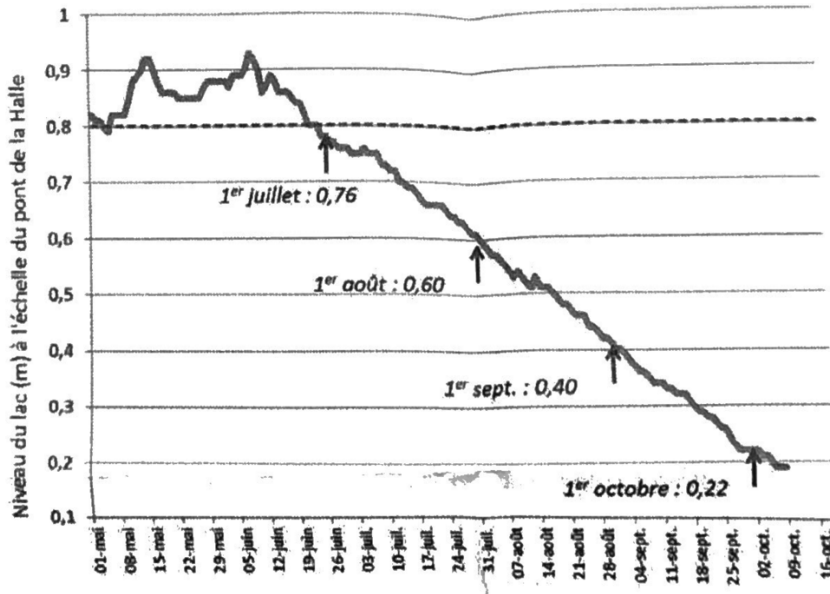
On voit très bien que les variations saisonnières, même importantes, sont régulées sans difficulté, et pourtant le SILA a proposé de rétablir un marnage plus important. Trois scénarios ont été envisagés, dans une étude de 2011. En 2014, le scénario 2 a été proposé (cf. schéma ci-dessous) : il a été rejeté.

Et pour cause : ce scénario correspondait à organiser **VOLONTAIREMENT (!)** une hausse modérée en hiver (ce qui nous conviendrait), et une forte baisse l'été (ce que nous rejetons à juste titre au vu de l'épisode actuel qui illustre bien les risques d'une telle stratégie).

PROBLEME : cette année en effet la sécheresse s'est installée et le niveau n'a pas pu remonter.

Comment a-t-on pu en arriver à imposer un scénario pourtant rejeté vigoureusement en raison des risques afférents, risques qui viennent pourtant de se matérialiser sous nos yeux ?

I - GRAPHE FOURNI PAR L'ETAT



II - Pour mémoire : proposition formulée par le SILA de 2011 mais **rejetée en 2014** (mais la courbe en rouge correspond pourtant au profil des 9 premiers mois de 2018 :

ETUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE RELATIVE AU RÉTABLISSEMENT D'UN MARNAGE SUR LE LAC D'ANNECY

Evaluation des impacts et identification des mesures adaptatives

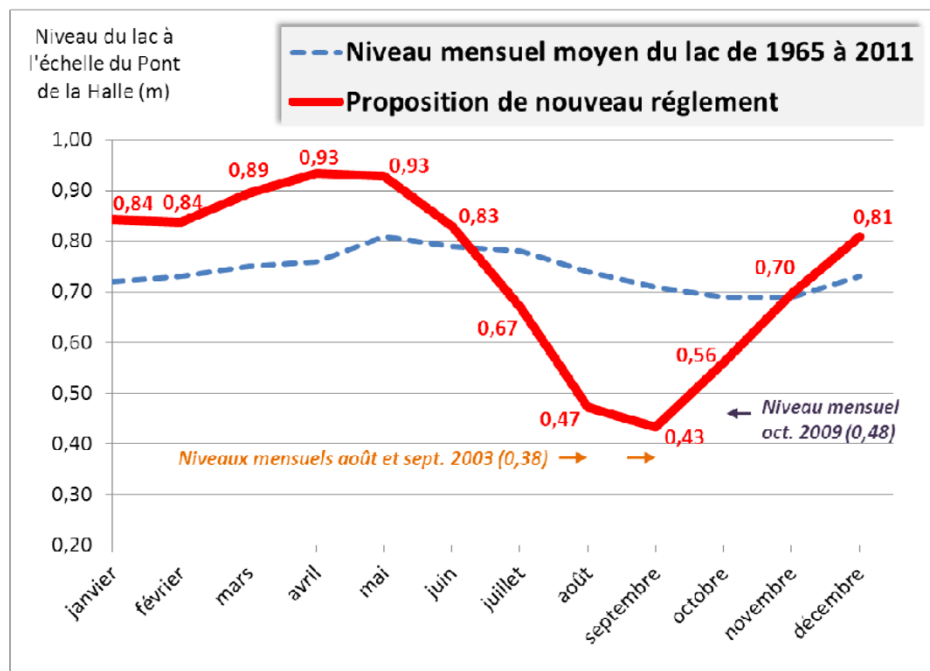


Figure 1 : Evolution des niveaux mensuels du lac d'Anney au droit de l'échelle du pont de la Halle pour le scénario de travail (scénario 2 de l'étude de 2011)

En résumé, la situation actuelle matérialise malheureusement très exactement les risques d'un marnage prononcé en période estivale.

Notre association a donc alerté la population par une émission en direct en date du 10 octobre 2018, qui a été suivie en réponse par un communiqué officiel des services de l'Etat régulateur.

Cette situation climatique nouvelle et potentiellement dramatique nous paraît désormais imposer des mesures de précaution.

Fort d'une expérience d'élus locaux auprès des instances concernées (2008-2014), et sur la base des nombreux témoignages recueillis, j'ai officiellement présenté en avant-première aux représentants de l'Etat nos deux propositions phares qui seront transmises au SILA pour débat public.

Notre association, forte de plus de 220 membres actifs, regroupe les riverains directs du Lac d'Annecy, et sa mission a progressivement évolué de la simple représentation collective vers une vocation de protection des rives du Lac et de « vigie » en lien avec l'évolution climatique.